

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2021

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1624

présenté par
M. Mesnier

ARTICLE 16

À la fin de l'alinéa 17, substituer aux mots :

« celle mentionnée à l'article L. 165-1-5 au titre d'une prise en charge transitoire »

les mots :

« la prise en charge transitoire mentionnée à l'article L. 165-1-5 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.